



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE
ET DE L'EMPLOI

MINISTÈRE DU BUDGET, DES COMPTES
PUBLICS, DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

**EXAMEN PROFESSIONNEL
POUR L'ACCÈS AU CORPS
DES INGÉNIEURS DE L'INDUSTRIE ET DES MINES**

SESSION 2009

ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ N° 1 DU 2 SEPTEMBRE 2009

*RÉDACTION D'UNE NOTE DE SYNTHÈSE
À PARTIR DE L'ÉTUDE D'UN DOSSIER
COMPOSÉ DE DOCUMENTS
EN RAPPORT AVEC LES ACTIVITÉS
EXERCÉES PAR LES INGÉNIEURS
DE L'INDUSTRIE ET DES MINES*

Durée : 4 heures - Coefficient : 4

TOUTE NOTE INFÉRIEURE À 6 SUR 20 EST ÉLIMINATOIRE

EXAMEN PROFESSIONNEL INGÉNIEUR DE L'INDUSTRIE ET DES MINES
Note de synthèse - Étude d'un dossier de portée générale

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire a adressé le 23 mars 2009 aux préfets une circulaire portant sur la territorialisation de la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement. Cette circulaire doit naturellement être déclinée par chaque préfet. Cette circulaire demande en particulier la transmission d'informations au 15 juin et au 15 juillet 2009.

Parmi les éléments demandés pour le 15 juillet figure le croisement des enjeux identifiés dans le profil environnemental de la région et les engagements du Grenelle de l'environnement. A partir de la circulaire jointe, vous rédigerez une note de quatre à six pages, destinée à votre directeur, présentant de manière argumentée les mesures que vous proposeriez de retenir pour répondre à cette exigence de la circulaire.

Cette note pourra être fondée sur une région réelle ou fictive. La copie sera jugée en fonction de la qualité de rédaction (expression, orthographe), du respect des fiches thématiques et de la qualité de l'argumentation.